

DROIT DU MARCHÉ ET DES STRATÉGIES COMMERCIALES



GRALL & ASSOCIÉS - VOS CONTACTS



Jean-Christophe Grall

ASSOCIÉ

jcgrall@grall-legal.fr



Nathalie Kouchnir-Cargill

ASSOCIÉE

nkc@grall-legal.fr



Thomas Lamy

ASSOCIÉ

tlamy@grall-legal.fr



Emmanuelle Bordenave-Marzocchi

ASSOCIÉE

ebm@grall-legal.fr



Charles-Henri Calla

ASSOCIÉ

chcalla@grall-legal.fr

EXPERTISES PHARES

- Droit de la concurrence et de la distribution
- Contrôle des concentrations
- Droit de l'agro-alimentaire
- Réseaux de distribution
- Droit de la consommation
- Répression des fraudes
- Agriculture et concurrence
- Procédures et Contentieux
- Marchés publics

1998

Création du cabinet Meffre & Grall

2006

Le cabinet rejoint le 1^{er} réseau d'avocats en droit de la concurrence au niveau européen : Antitrust Alliance

2012

Le cabinet devient Grall & Associés

2013

Arrivée d'un cinquième associé, Charles-Henri Calla, pour optimiser la pratique du cabinet en matière de pratiques anticoncurrentielles, de contrôle des concentrations et des aides d'Etat

18

Avocats

CHIFFRES CLÉS

DISTINCTIONS

LEGAL 500 PARIS RECOMMANDE LE CABINET EN :

- Droit de la concurrence
- Droit de la distribution
- Droit européen

LEGAL 500 EMEA RECOMMANDE LE CABINET EN :

- Droit de la concurrence
- Droit de la distribution

DÉCIDEURS 2020 RECONNAÎT L'EXPERTISE DE GRALL & ASSOCIÉS :

- Droit de la distribution et des pratiques restrictives de concurrence (incontournable)
- Droit de la franchise (excellent)
- Antitrust et pratiques anticoncurrentielles (excellent)
- Contrôle des concentrations (excellent)
- Concurrence et distribution, secteur Santé & Industrie pharmaceutique (excellent)
- Contentieux commercial (forte notoriété)

TROPHÉE DU DROIT – DÉCIDEURS :

- Trophée d'argent catégorie Droit de la distribution (2020)
- Trophée d'argent catégorie Antitrust (2019)

GLOBAL COMPETITION REVIEW (GCR)-2020 :

- « Founding partner Jean-Christophe Grall and partner Charles-Henri Calla lead the competition practice at Grall & Associés, a French boutique focusing on competition and distribution law, consumer protection law and commercial litigation. They work alongside three other partners and 10 associates, with the team handling matters accross the full spectrum of mergers, investigations and follow-on damages. Their clients in both mergers and behavioural work are confidential. »

GLOBAL LAW EXPERTS DÉSIGNE LE CABINET COMME :

- Competition Law Firm of the Year 2020 – France

PALMARÈS DES AVOCATS DU MONDE DU DROIT :

- Trophée d'argent en Droit de la concurrence (2014, 2015, 2016)
- Trophée d'argent en Droit de la distribution (2014, 2016)
- Trophée de bronze en Droit de la concurrence et en Droit de la distribution (2017)

2 SPÉCIALISÉ ET DÉDIÉ AU DROIT DES MARCHÉS

Depuis près de 25 ans, Grall & Associés se consacre exclusivement au droit des marchés et des stratégies commerciales, ainsi qu'au droit économique et à la propriété intellectuelle.

Cabinet leader en France, Grall & Associés a développé des expertises de pointe reconnues dans tous les domaines liés au droit de la concurrence, de la distribution et de la consommation.

EXPERTISES

DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA DISTRIBUTION

- **Pratiques anticoncurrentielles** : ententes verticales ou horizontales et abus de position dominante – état de dépendance économique / accords de coopération horizontale / échange d'informations entre concurrents ; etc.
- **Suivi des enquêtes de concurrence** à tous les stades : enquêtes simples ou perquisitions des autorités de concurrence françaises ou européennes / recours devant les juridictions.
- **Mise en place de programmes de conformité** (« compliance programs ») et d'audit de concurrence.
- **Droit de la négociation commerciale et des pratiques restrictives de concurrence** :
Grall & Associés possède une expertise reconnue dans le domaine des négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs (grossistes/GMS-GSA/GSS) et dans l'audit de structures tarifaires (conditions générales, catégorielles ou particulières de vente, barèmes de prix et réductions de prix, etc.), la contractualisation des accords annuels (plans d'affaires annuels, accords de coopération commerciale, partenariats promotionnels, accords logistiques, contrats de référencement et accords de « category management » dans le cadre des lois qui se sont succédées depuis la LME de 2008 et jusqu'à la loi EGALIM du 30 octobre 2018 et l'ordonnance du 24 avril 2019), les délais de paiement, les règles de facturation, la communication de prix de revente et la revente à perte. Grall & Associés intervient aussi fréquemment dans le domaine des ventes en ligne et marketplace.
- **Relations industrie/commerce** : suivi de la négociation commerciale annuelle avec les fournisseurs de la grande distribution notamment.
- **Proposition d'audit de structures tarifaires** :
tarifs / réductions de prix / CGV / CCV / CPV/ convention annuelle (PAA) et accords de coopération commerciale / autres obligations notamment.
- **Accompagnement des opérationnels** lors des négociations commerciales en relation avec les contrats proposés (lettres de réserves et avenants) par la grande distribution notamment.
- **Accompagnement** lors de la rupture de relations commerciales.

CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS

Le Cabinet Grall & Associés intervient fréquemment dans le domaine des rapprochements d'entreprises, compte tenu des dossiers de notification qui lui sont confiés, qu'il s'agisse de création d'entreprises communes (« joint venture » de plein exercice) ou de fusion/ absorption, d'acquisition d'entreprise, etc., ressortant tant des dispositions du droit français de la concurrence que du droit européen.

- **Notifications** aux autorités de concurrence françaises ou européennes ; pré-notifications et suivi de la procédure en phase I ou en phase II le cas échéant.
- **Suivi** de notifications multi-juridictionnelles.
- **Assistance** dans la négociation d'engagements.
- **Suivi et assistance** dans le cadre d'éventuels recours juridictionnels liés à des opérations de concentrations, au niveau national et/ou européen.
- **Représentation** de tiers dans le cadre de procédures de contrôle des concentrations impliquant leurs concurrents, distributeurs, clients ou fournisseurs et devant les juridictions compétentes en cas de recours juridictionnel.

AIDES D'ÉTAT

- **Assistance** sur les problématiques spécifiques liées aux aides d'Etat (notamment dans le cadre de financement, de restructuration d'entreprises, etc).
- **Intervention** aux côtés des entreprises dans le cadre des procédures administratives ou contentieuses initiées par les autorités de concurrence (Commission européenne en particulier) et les juridictions compétentes (au niveau national et européen).

DÉRÉGULATION

- **Assistance** des différents acteurs des secteurs d'activités dérégulés (industrie pharmaceutique, énergie, télécommunications, secteur ferroviaire ou postal, etc.) sur les problématiques spécifiques qu'ils rencontrent, notamment sur les développements législatifs, les stratégies développées par leurs concurrents et les pratiques des autorités de régulation.
- **Intervention** aux côtés des opérateurs dans le cadre du règlement de leurs différends devant les autorités de régulation et/ou les juridictions compétentes.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

- **Mise en place de réseaux de distribution aux niveaux français et européen** : distribution sélective, licence d'enseigne, concession exclusive de vente, commission à la vente, distribution automobile, franchise, agence commerciale, etc. (conseil et contentieux). Détermination de la stratégie et du cadre juridique le plus adapté.
- **Distribution sur internet / commerce en ligne / « dual pricing ».**
- **Structures de regroupement à l'achat/ référencement.**
- **Accords de logistique.**

AGRICULTURE ET CONCURRENCE :

- **Politique agricole commune et règles de concurrence** : alignement, adaptation, confrontation ou consensus ? Quels cadres légaux ?
- **Le règlement OCM n° 1308/2013** et ses modifications : possibilité de signer des contrats tripartites.
- **Le règlement Omnibus du 12 décembre 2017.**
- **Le regroupement de l'offre des producteurs (OP/AOP)** : jusqu'où peut-on aller ?
- **Le cadre posé par la loi EGALIM du 30 octobre 2018** : contractualisation et indicateurs.
- **L'interdiction des rabais, remises et ristournes pour les fruits et légumes.**
- **Indicateurs agricoles et interprofessions – contractualisation.**
- **Aide d'Etat.**
- **Rôle des syndicats professionnels.**

DROIT DE LA CONSOMMATION

- **Promotion des ventes** : accompagnement dans la conception et le suivi juridique des opérations publicitaires / promotionnelles.
- **Répression des fraudes** : suivi des contentieux au civil et au pénal.
- **Pratiques commerciales déloyales** : conseil et contentieux ; détermination du caractère déloyal ou non au vu des très nombreuses jurisprudences existantes (altération du comportement économique du consommateur).

PROCÉDURES ET CONTENTIEUX

- **Assistance et défense** devant l'Autorité de concurrence et la Commission européenne, ou toute autre autorité compétente et devant les juridictions de recours au niveau français ou européen (TPI/CJUE).
- **Suivi et assistance des entreprises** à la suite de notifications de griefs reçues des autorités de concurrence françaises ou européennes.
- **Assistance** dans le cadre d'appels d'offres privés ou publics/ marchés publics (sous-traitance/ cotraitance, groupements ponctuels) et application des règles de concurrence : offres de couverture, faux groupements, échec des projets de sous-traitance et soumission a posteriori, etc.

- **Accompagnement** face aux services d'enquête relevant de la DGCCRF, de l'Autorité de concurrence ou de la Commission européenne, voire d'autres autorités étatiques de concurrence en partenariat étroit avec nos correspondants d **'Antitrust Alliance**.
- **Coordination** des éventuelles procédures impliquant des autorités de concurrence et/ou des juridictions compétentes de différents pays.
- **Accompagnement et représentation** devant les tribunaux judiciaires : Commerce / TGI /Correctionnels et juridictions de recours.
- **Répression des fraudes**.

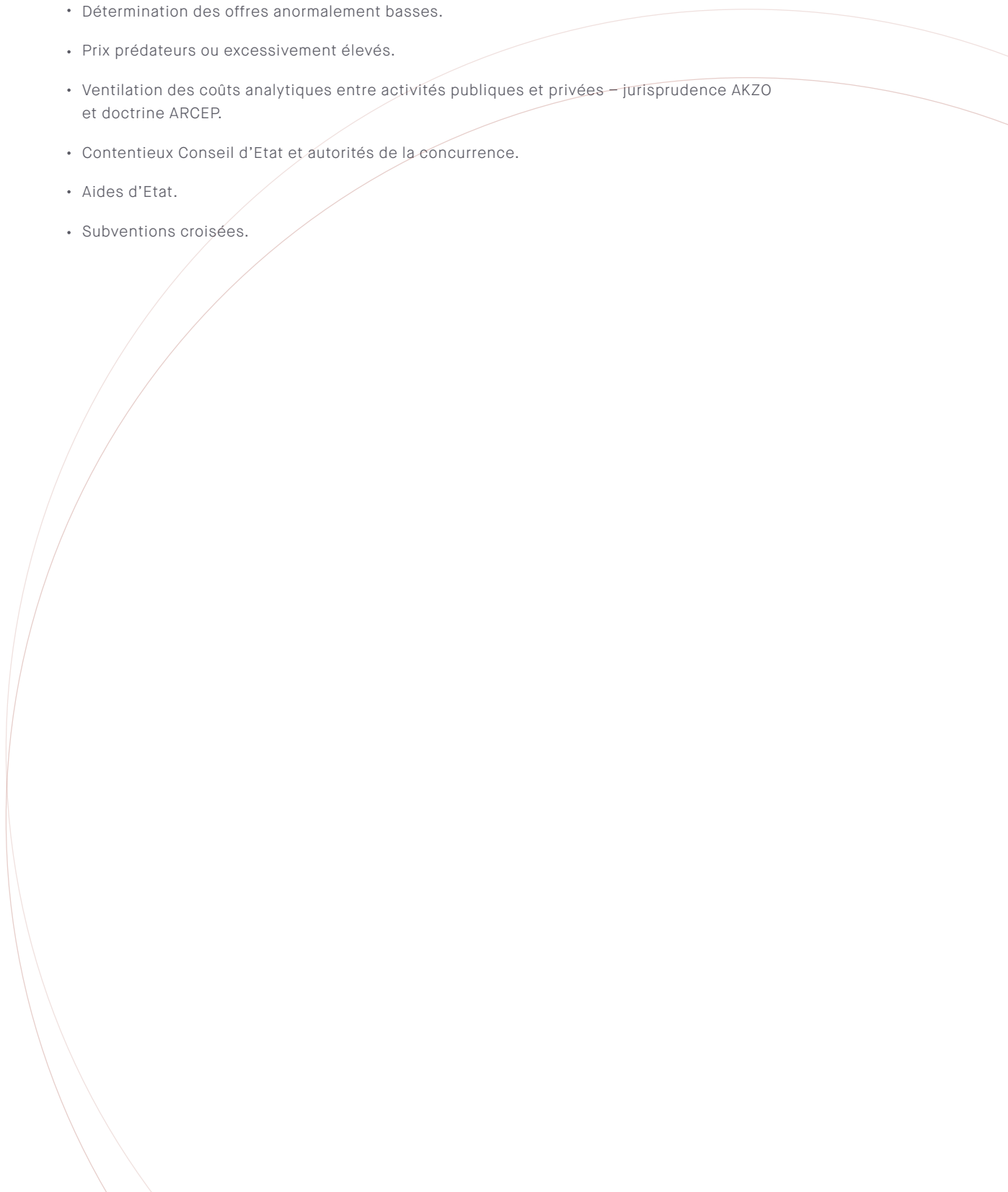
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- **Conseil** pour la protection des signes distinctifs et droits de propriété intellectuelle des sociétés (marques, droits d'auteur, brevets, dessins et modèles, logiciels, bases de données, savoir-faire, secrets d'affaires ...),
- **Assistance** dans les procédures de dépôt et enregistrement de marques, audit de portefeuilles de marques, recherches d'antériorité, procédures d'opposition devant l'INPI et l'OHMI et juridictions de recours,
- **Assistance** dans la rédaction de contrats d'exploitation (licence, coexistence ...) ou de cession de droits de propriété intellectuelle, opérations de partenariat et de mécénat,
- **Conseil** et contentieux en matière de contrefaçon, concurrence déloyale et concurrence parasitaire, droit de la presse, incluant les mesures d'instruction (saisie-contrefaçon et mesure d'instruction in futurum) et actions des douanes et de la DGCCRF,
- **Défense** des droits des titulaires de signes distinctifs sur Internet, défense en matière de marques et de noms de domaine, notamment dans le cadre de réseaux de distribution sélective, procédures de règlement alternatif des litiges (procédures Syreli et UDRP notamment).

SECTEURS CLÉS

- Produits de grande consommation : alimentaire, agroalimentaire, produits laitiers, vins et spiritueux, hygiène beauté, produits lessiviels, etc.
- Arts de la table
- Décoration
- Parfums, produits cosmétiques, parapharmacie
- Domaine pharmaceutique et de la santé
- Communication (téléphonie, publicité, édition, presse)
- BTP : matériels électriques, ferrures et serrures, produits isolants, sanitaire/chauffage, ciment
- BPE : agrégats de carrière / plaques de plâtre
- Nautisme / construction navale
- E-commerce
- Informatique
- Produits bruns/blancs
- Mécanique
- Environnement : Propreté (collecte, tri, traitement et valorisation des déchets, centres de tris, incinération, biovalorisation, DEEE et autres contributions environnementales, huiles usagées, DMA, DASRI, DIB, DIS, etc.)
- Bijouterie, horlogerie, orfèvrerie
- Dérégulation : électricité et télécommunications
- Textile Automobile
- Secteur du luxe (Haute Couture et Prêt à Porter / Bagagerie / Parfums, accessoires)
- Puériculture et Jouet
- Produits et outillages industriels / machines-outils
- Outillages électroportatifs
- Agriculture
- Equipements de sécurité du trafic aérien et routier
- Engins de voirie
- Produits biocides
- Produits phytopharmaceutiques, etc.

MARCHÉS PUBLICS ET DROIT DE LA CONCURRENCE

- Suivi des appels d'offres sous l'angle du droit de la concurrence.
 - Détermination des offres anormalement basses.
 - Prix prédateurs ou excessivement élevés.
 - Ventilation des coûts analytiques entre activités publiques et privées – jurisprudence AKZO et doctrine ARCEP.
 - Contentieux Conseil d'Etat et autorités de la concurrence.
 - Aides d'Etat.
 - Subventions croisées.
- 

3 EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Grall & Associés bénéficie d'un réseau de contacts étroits, partout en France et en Europe, ainsi qu'aux, Etats-Unis, au Canada et dans l'ensemble des autres principaux pays tiers à travers le monde disposant d'une législation relative au droit de la concurrence, qui constitue un relais performant pour le traitement de ses dossiers nationaux, européens et internationaux.

Grall & Associés est l'un des membres fondateurs d'Antitrust Alliance qui regroupe plus d'une vingtaine de cabinets d'avocats spécialisés et dédiés au droit de la concurrence (antitrust), de la distribution et de la consommation situés notamment en Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Suède, Suisse, etc.



PROMOTEUR ET NOVATEUR

Grall & Associés aide les entreprises à faire face aux changements permanents de la législation et de la pratique décisionnelle et judiciaire en droit antitrust, de la distribution et de la consommation, ainsi qu'à l'évolution du monde économique.

Tous ses associés et collaborateurs prennent part activement aux colloques, séminaires et congrès professionnels dédiés à la matière grâce à :

- **des supports d'information** à destination de ses clients : la « Lettre de l'actualité en droit économique » et les « Flash concurrence » faisant état des actualités majeures en la matière, en temps réel ;
- **des petits déjeuners concurrence** : « Le droit en action » avec ses partenaires tels que des économistes, des professeurs de droit ou des experts comptables ;
- **Grall & Associés** est également organisme de formation et promeut le droit économique au travers des formations intra ou inter-entreprises : Grall Institute (« Organisme de formation partenaire de Grall & Associés »).

CONTACTS

Nathalie Burel nburel@grall-legal.fr

Christiane Jean-Pierre cjp@grall-legal.fr

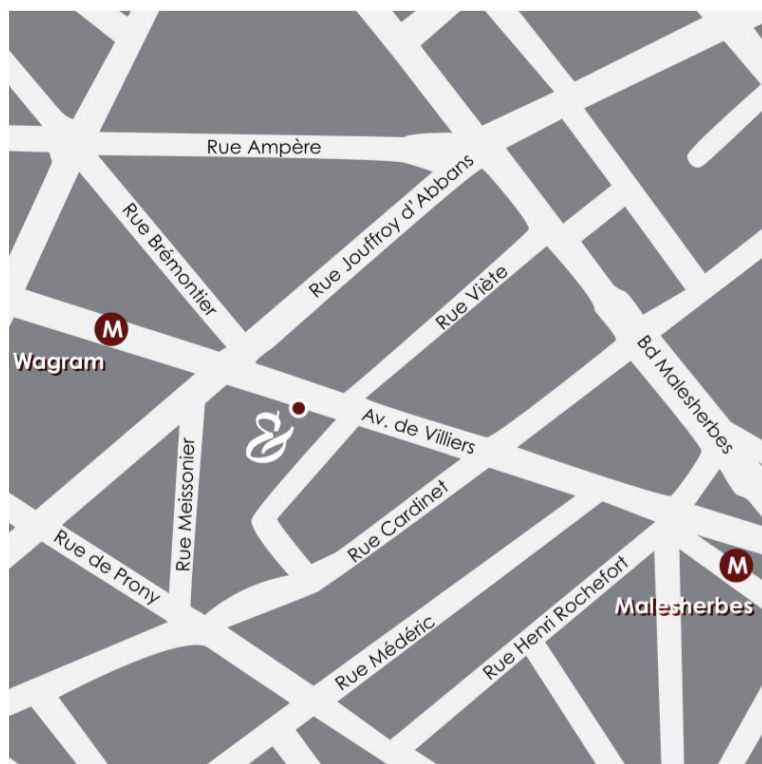
Frédérique Ferali fferali@grall-legal.fr

63, avenue de Villiers - 75017 Paris

Tél : +33 (0)1 53 57 31 70 - Fax : +33 (0)1 47 20 90 40

Mail : contact@grall-legal.fr Palais P 40

www.grall-legal.fr



Membre d'Antitrust Alliance, réseau européen d'avocats en droit de la concurrence : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse

© Tous droits réservés

